

Harmonisation indemnitaire

Le Groupe de Travail « Harmonisation Indemnitaires » s'est réuni le 23 juin 2009 et a permis de balayer l'ensemble des fiches préparatoires à la réunion.

Ont été prises des décisions concernant :

- **les personnels des écoles :**

- pour les personnels enseignant et administratif des deux filières de toutes les écoles (y compris l'école du cadastre), alignement sur le régime « administration centrale »,

- **les informaticiens :**

- Régime standard aux informaticiens gestion publique,
- ACF fonctionnelle des administratifs aux informaticiens de la filière fiscale.
- à l'initiative de F.O.-DGFIP, examen du cas spécifique des dactylocodeuses avec demande d'alignement de l'harmonisation indemnitaire des personnels affectés aux ateliers de scannage et aux ateliers de façonnage de DIT sur celle du régime standard,

- **les agents des centres d'encaissement et des agents en charge du contrôle de la redevance :**

- intégration de ces agents au processus indemnitaire pour qu'ils bénéficient de l'ACF harmonisation (régime standard), sans préjudice du bénéfice de leurs indemnités spécifiques.

- **les agents des EDRA, ERR et ERD :**

- filière fiscale : octroi de l'ACF 1^{er} degré dont bénéficient les agents de l'ERR et l'ERD filière gestion publique
- filière gestion publique : ACF harmonisation régime standard des administratifs sans préjudice du bénéfice de leurs indemnités spécifiques.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2009.

Un compte rendu plus complet sur l'ensemble des sujets abordés est en cours d'élaboration et sera publié ultérieurement.